

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 31 mars 2023,
Secrétaire de séance : Patrick MAUNAS

Étaient présents 48 titulaires, 2 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS
Gilles LATRUFFE-POUILLOT Suppléant de David MIRANDE

Pouvoirs : Jean-Claude COSTE à Marie-Lyse BISTUE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOIBE à Philippe SANSAMAT, Claude LACOUR à Bernard AURISSET, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Frédéric LOUSTAU à Bernard UTHURRY, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Muriel BIOT à Marie-Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : André BERNOS, Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

RAPPORT N° 230406-33-CULT-**GUIDAGE POUR LE COMPTE DE L'OFFICE DE TOURISME DU HAUT BÉARN**

C. CABON expose :

La Communauté de Communes du Haut Béarn a confié à l'Office de Tourisme du Haut Béarn la promotion et la commercialisation de prestations touristiques du territoire communautaire.

Dans le cadre de la mise en tourisme du patrimoine, il convient présentement de préciser les modalités de partenariat avec l'Office de Tourisme du Haut Béarn, relatives à l'organisation des moyens en guidage touristique.

En vue des visites du Fort du Portalet et du guidage de groupes, la Communauté de Communes pose le principe de la prestation avec définition d'une grille tarifaire.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Haut-Béarn s'appuie sur les agents de médiation du patrimoine, dans le respect des conditions de sécurité validées par la commission départementale pour ce qui concerne le site du Fort du Portalet.

Il est proposé les conditions de prestation suivantes :

1/ Guidage et accompagnement pour les visiteurs du Fort du Portalet ;

- Temps d'intervention pris en compte : forfait 1/2 journée et journée ;

- Le tarif des interventions serait :

Pour 1/2 journée,

. Forfait 1 guide + 1 accompagnant : 170 €

. Forfait 2 guides + 1 accompagnant : 250 €

Pour 1 journée,

. Forfait 1 guide + 1 accompagnant : 320 €

. Forfait 2 guides + 1 accompagnant : 470 €

2/ Guidage sur demande de l'office de tourisme;

- Temps d'intervention pris en compte : forfait horaire ;

- Le tarif des interventions serait de 28,31 € / heure

Ces tarifs sont à prendre en considération jusqu'au 15/04/2024.

Pour les devis établis par l'office de tourisme durant la période du 1/01/2023 au 5/04/2023 sur la base des tarifs 2022, et acceptés par les clients, il est validé l'application de la grille tarifaire 2022 ci-dessous (délibérations du 14/04/2022 et du 30/06/2022) :

- Forfait visite du fort du Portalet : 1 guide + 1 accompagnant : 150 € / 3 heures

- Forfait visite du fort du Portalet : 2 guides + 1 accompagnant : 225 € / 3 heures

- Forfait horaire de guidage : 24,50 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VALIDE** le partenariat,
- **VALIDE** la grille tarifaire,



- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toute démarche et signer tout document, nécessaires à la bonne mise en œuvre de l'opération sus-indiquée.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé PM

Signé BU

Patrick MAUNAS

Bernard UTHURRY